

# INFO PROFESSIONNELS DE SANTÉ MÉDICAMENTS ET GROSSESSE

## Messages clés

à transmettre à une patiente enceinte



### EN CAS DE GROSSESSE, IL EST IMPORTANT :

- d'en informer tous les professionnels de santé (y compris les dentistes, pharmaciens, radiologues, kinésithérapeutes...);
- de prendre l'avis d'un professionnel pour toute prise de médicament, même déjà connu.



### EN CAS DE TRAITEMENT EN COURS :

- idéalement, l'adapter dès le projet de grossesse ;
- ne pas l'arrêter sans l'avis d'un professionnel de santé.  
La balance bénéfice-risque pour l'enfant à naître et pour la mère doit être réévaluée.



### LA GRAVITÉ DES RISQUES VARIE SELON PLUSIEURS CRITÈRES

Ils dépendent de la molécule mais aussi de la dose, de la durée du traitement et du stade de la grossesse.



### ATTENTION À L'AUTOMÉDICATION

Cette recommandation s'applique aussi bien pour les médicaments sans ordonnance que pour la phytothérapie, les compléments alimentaires et les huiles essentielles. Peu de données scientifiques existent sur ces produits chez la femme enceinte. Ils sont donc à éviter.



# Les Anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS)

## ILS SONT CONTRE-INDIQUÉS :

À partir du début du 6<sup>e</sup> mois de grossesse (24 SA) quelles que soient la durée et la voie d'administration.

## TOUS LES AINS SONT CONCERNÉS

Ainsi que l'aspirine (> 500 mg / jour) et les inhibiteurs sélectifs de COX-2 (ou coxib) (inhibition de synthèse des prostaglandines).



- **Risques** de fausses couches, aspect malformatif, mort ou toxicité foetale et/ou néonatale, cardio-vasculaire et/ou rénale.
- **Plus le terme approche**, plus le risque d'accident aigu est élevé avec une évolution possible vers la mort foetale.
- **La toxicité est majorée** en cas de prise prolongée.



## RESSOURCES

- **Pour obtenir un avis personnalisé, contactez le Centre régional de pharmacovigilance :**
  - Clermont-Ferrand : 04 73 75 48 31 / [pharmacovigilance@chu-clermontferrand.fr](mailto:pharmacovigilance@chu-clermontferrand.fr)
  - Grenoble : 04 76 76 51 45 / [pharmacovigilance@chu-grenoble.fr](mailto:pharmacovigilance@chu-grenoble.fr)
  - Lyon : 04 72 11 69 97 / [centre.pharmacovigilance@chu-lyon.fr](mailto:centre.pharmacovigilance@chu-lyon.fr)
  - Saint-Étienne : 04 77 12 77 37 / [pharmacovigilance@chu-st-etienne.fr](mailto:pharmacovigilance@chu-st-etienne.fr)
  - Chambéry, Espace de santé publique : 04 79 96 51 52
- **Site internet de l'ANSM :**
  - [Dossier thématique - Les programmes de prévention des grossesses](#) (molécules tératogènes et foetotoxiques)
  - [Fiche pratique pour les pharmaciens](#) : Comprendre les niveaux de conduites à tenir du Résumé des caractéristiques du produit (RCP) et les risques au cours de la grossesse.

## GRUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL « GROSSESSE ET MÉDICAMENTS »

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,  
Service médical Auvergne-Rhône-Alpes de l'Assurance  
maladie, OMEDIT, réseaux de périnatalité  
(RPAI, RP2S, RSPA, ELENA et AURORE),  
centres de pharmacovigilance, URPS sages-femmes,  
médecins libéraux, pharmaciens, et associations de patients.

